

Délibération n°CA-2021-88

Approbation des engagements en matière de dépenses d'investissement en attente du vote du budget primitif 2022

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 23 Date de convocation : 24 novembre 2021
Présents : 16 Quorum fixé à 12 membres
Votants : 18
Procurations : 2

Résultats du vote :

Voix "pour" : 18
Voix "contre" : 0
Abstentions : 0

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
M Laurent BAILLY	X		
M. Benoît CORNU		X	
Mme Edwige EME	X		Jean-Claude GAY
Mme Marie-Claire FAIVRE	X		Martine PEQUIGNOT
M. Jean-Claude GAY		X	
Mme Martine PEQUIGNOT		X	
M. Bernard PIQUARD	X		
Mme Christelle RIGOLOT	X		
M. Yves KRATTINGER	X		
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY		X	
Mme Isabelle ARNOULD		X	
M. Jean-Marie BERTIN	X		
M. Thierry BORDOT	X		
M. Thomas OUDOT	X		
Mme Carmen FRIQUET		X	
M. Frédéric BURGHARD		X	
M. Jean-Paul CARTERET		X	
M. Patrick GOUX	X		
M. Jérôme LALLEMAND		X	
M. Sylvain GUILLEMAIN	X		
Mme Marie BRETON	X		
M. Francis ABRY	X		
M. Gilles MARSOT		X	

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN		
Mme Karine GUILLEREY	X	
M. Laurent SEGUIN		
Mme Sylvie COUTHERUT		
Mme Patricia FASSETNET		X
M. Fernand BURKHALTER		X
Mme Véronique GRANDJEAN		
Mme Carole MICHEL		
Mme Sylvie MANIERE		
M. Dimitri DOUSSOT		X
Mme Martine GAUTHERON		X
Mme Corinne BONNARD		
Mme Isabelle GEHIN		
M. Michel RICHARD		
M. Hervé PULICANI		X
Mme Corinne JEANPARIS		X
Mme Christelle CLEMENT	X	
M. René ROBERT		
M. Jean-Claude TRAMESEL		X
Mme Monique BOUCRY		
M. Régis PINOT		
M. Gabriel CHARBONNIER		
M. François LAURENT	X	

Membres élus ayant voix consultative

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé
CNE Maxime GERARD	X	
SCH Stéphane GILLET	X	
LTN Michel TOURDOT	X	
ADC Laurent LAMARCHE		X
M. Gilles VIENNET	X	

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
LTN Rodolphe TAILLARD		
ADC Dimitri AIME		
LTN Michaël COUROUX		
ADJ Françoise VALEUR		
Mme Muriel PEREUR		

Membres de droit

	Présent	Excusé
M. Michel VILBOIS, préfet de la Haute-Saône	X	
M. le colonel Stéphane HELLEU, directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le commandant Richard VERGUET, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le médecin lieutenant-colonel Florent NOËL, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône		X

Etaient également présents

M. le colonel Ralph JESER, directeur adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
Mme Sylvie JUIN, chef du secrétariat de direction
Mme Sylvie COUTHERUT, membre suppléant sans voix délibérative

L'an deux mille vingt et un, le vingt décembre, à neuf heures et trente minutes, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de **Monsieur Yves KRATTINGER**, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, espace Cassin.

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier l'article L1612- 1,

Vu l'instruction codificatrice N° 06-039-M61 du 13 juin 2006 applicable aux services départementaux d'incendie et de secours

Après avoir entendu les précisions données par le **colonel Stéphane HELLEU**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Avant que le budget primitif 2022 soit voté par le conseil d'administration, certaines procédures comptables réglementaires, listées ci-dessous, sont applicables de plein droit :

- pour les reports de crédits,
- pour l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses de fonctionnement dans la limite de celles de N-1.

En effet, afin de ne pas interrompre l'activité du SDIS, il convient d'autoriser le président du Conseil d'administration à engager les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (2021) et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022.

Les engagements et liquidations afférentes à cette autorisation seront repris dans le budget primitif de l'exercice 2022.

Aussi, je vous propose d'autoriser le président du Conseil d'administration à engager les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (2021) (BP+DM+ transferts de crédits au sein d'un même chapitre) et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022 pour les comptes suivants :

Article	Libellé	Crédits ouverts en 2021	Autorisation à dépenser (quart des crédits ouverts en 2021)
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences	125 220,00	31 305,00
21311	construction de bâtiments administratifs	4 169,34	1 042,34
21312	Construction de centres d'incendie et de secours	237 830,66	59 457,67
21531	Réseau de transmission	39 140,00	9 785,00
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	1 391 500,00	347 875,00
21562	Matériel non mobile d'incendie et de secours	367 020,00	91 755,00
21571	Matériel et outillage technique - ateliers	3 000,00	750,00
21578	Autre matériel et outillage technique	30 800,00	7 700,00
2182	Matériel de transport	68 000,00	17 000,00
2183	Matériel informatique	73 120,00	18 280,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	50 000,00	12 500,00
231311	Bâtiments administratifs	222 000,00	55 500,00

Décision

Les membres du conseil d'administration autorisent, **à l'unanimité**, le président à engager les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (2021) (BP+DM+ transferts de crédits au sein d'un même chapitre) et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022 pour les comptes suivants :

Article	Libellé	Crédits ouverts en 2021	Autorisation à dépenser (quart des crédits ouverts en 2021)
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences	125 220,00	31 305,00
21311	construction de bâtiments administratifs	4 169,34	1 042,34
21312	Construction de centres d'incendie et de secours	237 830,66	59 457,67
21531	Réseau de transmission	39 140,00	9 785,00
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	1 391 500,00	347 875,00
21562	Matériel non mobile d'incendie et de secours	367 020,00	91 755,00
21571	Matériel et outillage technique - ateliers	3 000,00	750,00
21578	Autre matériel et outillage technique	30 800,00	7 700,00
2182	Matériel de transport	68 000,00	17 000,00
2183	Matériel informatique	73 120,00	18 280,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	50 000,00	12 500,00
231311	Bâtiments administratifs	222 000,00	55 500,00

Le président du conseil d'administration,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20211220-CA-2021-88-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2021

Affichage : 21/12/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Yves KRATTINGER

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 30.